

Canada—Zone dénucléarisée

Aussi, monsieur le Président, même s'il ne possède pas et ne déploie pas d'armes nucléaires, le Canada contribue et se doit de contribuer à la dissuasion stratégique.

Notre rôle et notre mission sont à cet effet clairs et profondément ancrés dans notre géographie et notre histoire.

Nous devons contribuer à assurer la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, ce que nous faisons par notre effort de défense et par notre association à NORAD.

Monsieur le Président, comme membre du Comité permanent de la défense nationale, j'ai eu l'occasion de visiter les bases et les centres de NORAD, non seulement au Canada mais également à Colorado Springs, aux États-Unis, et je puis vous confirmer l'importance de ces bases militaires partout en Amérique du Nord, partout sur notre territoire canadien. Il est fondamental que nous ayons l'appui de nos collègues américains pour continuer à pouvoir défendre adéquatement ce vaste territoire qui, sans l'aide de nos collègues américains, serait presque impossible à défendre et cela nous coûterait encore des sommes de beaucoup supérieures à ce que comme gouvernement, comme pays, nous pouvons dépenser pour assurer notre sécurité et celle de notre population.

Nous devons protéger les forces stratégiques de l'OTAN en interdisant aux agresseurs éventuels notre espace aérien, notre territoire et nos eaux territoriales. Et, monsieur le Président, le programme de défense du gouvernement va vraiment dans ce sens.

Nous devons enfin mettre, au besoin, notre territoire et nos installations à la disposition de nos alliés.

Nous remplissons ces obligations et ces tâches de la sécurité collective dans le plein respect de notre souveraineté et de notre intégrité. Nous coopérons en temps de paix à l'entraînement et au perfectionnement de la force de dissuasion; en temps de crise, le Canada pourrait autoriser le survol de son territoire et l'utilisation de ses installations par les vecteurs de la force stratégique.

Il est essentiel et conforme à notre politique et à nos engagements que notre espace aérien et nos champs de tir continuent d'être utilisés pour l'essai et le perfectionnement de vecteurs non armés, que nos forces armées s'entraînent conjointement avec les forces de l'Alliance Atlantique et que des navires de la force de dissuasion visitent nos ports.

Il ne s'agit pas d'une menace pour notre pays, cela fait partie intégrante de sa sécurité et de son engagement pour la paix.

M. Rossi: Qui a écrit cela?

M. Grisé: Monsieur le Président, nous sommes à discuter un projet qui touche la sécurité de notre pays et pendant ce temps-là le député de Bourassa (M. Rossi) peut se permettre différents commentaires. Il n'est même pas intéressé à discuter du sérieux de la motion qui touche la sécurité de l'ensemble de la population canadienne. Et on passe notre temps... C'est cela les députés libéraux du Québec. C'est cela ceux qui restent. Il en reste quelques-unes des 74 nouilles du gouvernement de 1980. Et ceux-là se permettent de faire des commentaires tandis qu'on discute d'un dossier des plus sérieux, soit celui de la sécurité de la population canadienne.

Un engagement envers la paix qui se traduit par un effort soutenu de négociation du contrôle des armements et du désarmement. Ce processus de négociation est sans précédent par sa

durée et son intensité et il contribue au maintien d'un dialogue entre l'Est et l'Ouest. Notre présence à ces tables de négociations, la capacité qui nous est donnée d'influer sur leur déroulement et leur conclusion est également le fait de notre participation à l'Alliance Atlantique. Notre effort de défense et le partage de la défense collective font du Canada un interlocuteur valable et crédible qui peut prendre et qui prend des initiatives.

Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit en nous désolidarisant de l'OTAN ou en affaiblissant la force de dissuasion de l'Alliance que nous contribuerons le mieux à la paix et à la sécurité mondiales.

Aussi détestable que puisse paraître le recours aux armements nucléaires pour assurer notre défense, leur présence est essentielle pour faire équilibre aux arsenaux soviétiques. Y renoncer serait rompre avec nos engagements mais ce serait aussi miner l'équilibre essentiel au maintien de la paix.

Voilà pourquoi il m'apparaît en conclusion que l'idée de zones dénucléarisées au Canada, si tant est que c'est une idée généreuse, est aussi périlleuse, parce qu'elle ferait fi de la réalité avec laquelle nous avons à composer et qu'elle réduirait notre capacité de nous défendre et notre capacité de négocier surtout. Ce n'est certainement pas là notre politique et ce ne sont pas là les intentions de ce gouvernement.

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de suivre mon honorable collègue de Chambly (M. Grisé) qui a parlé avant moi sur la motion présentée à la Chambre et proposée par l'honorable député de Beaches (M. Young). Nous discutons d'une motion qui n'est pas facile car elle est très importante pour l'avenir de notre pays et du monde entier.

Je voudrais tout d'abord souligner que, en réalité, la politique et les pratiques du Canada sont, à bien des égards, déjà en accord sur les termes particuliers de la motion dont nous sommes saisis, puisque le Canada ne possède pas d'armes nucléaires.

En temps normal, soit en temps de paix, aucune arme nucléaire n'est déployée, mise à l'essai ou construite au Canada, ni transportée dans le pays. De même, aucune activité mettant en jeu des armes nucléaires ne se déroule sur le territoire canadien ou sur la juridiction de notre pays sans le consentement expresse du gouvernement du Canada.

J'aimerais aussi rappeler à la Chambre que le Canada se distingue de plusieurs de ses alliés de l'OTAN en ce sens qu'il ne possède pas d'armes nucléaires sur son territoire. Quant aux exportations canadiennes, la politique de notre pays est ferme à cet égard. Toutes les exportations de matériel d'équipement et de technologie nucléaires doivent avoir des fins pacifiques. Elles ne peuvent servir à déclencher une explosion. L'application stricte de cette politique est assurée par des accords bilatéraux avec la coopération de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

[Traduction]

Lundi dernier, aux Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a illustré le rôle du Canada. Le secrétaire général des Nations Unies lui a demandé d'être le premier orateur à la Conférence historique sur le désarmement et le développement. C'était reconnaître le rôle important que joue depuis longtemps le Canada dans la recherche d'une